



département
Haute-Vienne

Pôle ressources

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : M.C DEMON

Tél. : 05.44.00.12.11

PR/DRH/SDGR/Gestit/n° 00127/43 31

Monsieur Philippe LAVERGNE
Secrétaire général de la CGT
Du Conseil départemental
11 rue François Chénieux
87031 LIMOGES

Limoges, le 19 JUL. 2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 13 juin 2022 par lequel vous sollicitez l'attribution de la prime Ségur 2 aux infirmières de catégorie B, au même titre que leurs homologues de catégorie A.

Je vous informe que, comme suite à votre courrier, j'ai souhaité que, par exception, les infirmières relevant de la catégorie B soient effectivement traitées de la même façon que leurs homologues de catégorie A entrant dans le champ dit du « Ségur ».

Ainsi, ces agents percevront à compter du 1^{er} juillet 2022 une revalorisation de 55,06 € bruts mensuel de leur régime indemnitaire.

La direction des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEBLOIS